

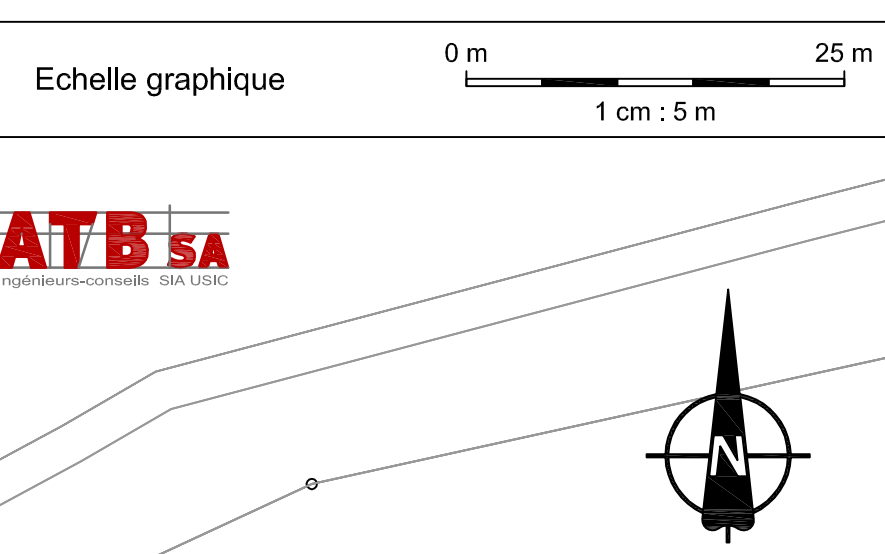
COMMUNE DE TRAMELAN

PLAN DE QUARTIER "LES DEUTES EST"

SITUATION 1:500

EXAMEN PRÉALABLE

N° PLAN	2077-30	FORMAT	60 X 126CM
DATE	18.01.2013	REF.	
PROJET	MBA	DESSIN	CR
CONTRÔLE		YR	



LÉGENDE - À TITRE PRESCRIPTIF

- PERIMÈTRE DU PLAN DE QUARTIER (STOT: 49'737 M²)
- DEGRÉ DE SENSIBILITÉ AU BRUIT
- LIMITES DE LA FORÊT FAISANT FOI SELON ART. 10, ALINÉA 2 LFD
- ALIGNEMENT EN DÉROGATION DE LA DISTANCE DE 30 M PAR RAPPORT AUX LIÈRES FORESTIÈRES
- SURFACE DE DÉGAGEMENT (BERME DE VISIBILITÉ)

EQUIPEMENTS

- ROUTE ET TROTTOIRS
- SECTEUR 5A: 793 M²
- SECTEUR 5B: 2'336 M²
- SECTEUR 5C: 1'607 M²
- SECTEUR 5D: 506 M²
- SECTEUR 5E: 388 M²
- TOTAL: 5'630 M²

SECTEURS D'HABITATION

- SECTEUR 1: 24'281 M²
- SECTEUR 2: 1'671 M²
- SECTEUR 3A: 3'293 M²
- SECTEUR 3B: 7'710 M²
- ESPACE RUE ELARGI
- TOTAL: 36'955 M²

SURFACES VERTES

- SECTEUR 4A: 225 M²
- SECTEUR 4C: 2'080 M²
- SECTEUR 4D: 1'365 M²
- SECTEUR 4E: 2'457 M²
- TOTAL: 6'127 M²

AIRES DE LOISIRS

- SECTEUR 4B: 1'045 M²
- SURFACE DE JEUX SUFFISAMMENT GRANDE

LÉGENDE - À TITRE INDICATIF

- BÂTIMENTS EXISTANTS
- RUES + TROTTOIRS EXISTANTS
- PLACE DE JEUX EXISTANTE
- PARCELLISATION ET SURFACES (100 M²)
- LIMITE PARCELLAIRE



INDICATIONS RELATIVES A L'APPROBATION

Information et participation de la population (art. 58 LC)
 Publication dans la Feuille officielle du District du 23. 03. 2012
 Information et participation de la population du 23. 03. au 03. 04. 2012

Examen préalable (art. 59 LC)
 Examen préalable définitif en date du 17. 01. 2013

Procédure d'opposition (art. 60 LC)
 Publications dans la Feuille Officielle d'avis du District les 25. 01. et 1^{er}. 02. 2013
 Publications dans la Feuille Officielle du Jura bernois les 30. 01. et 06. 02. 2013
 Dépôt public du 25. 01. au 25. 02. 2013

Opposition(s) vidée(s) : -
 Opposition(s) non vidée(s) : -
 Réserve(s) de droit : -

Approbation (art. 61 LC)
 Arrêté par le Conseil Municipal en date du xx. 03. 2013
 Préavis du Conseil Général en date du xx. 04. 2013
 Plan de Quartier approuvé par le Corps Électoral le xx. 06. 2013

Au nom de la Commune Municipale de Tramelan :
 La Présidente Le Chancelier

Le Chancelier soussigné certifie l'exactitude des indications ci-dessus
 Tramelan, le Le Chancelier

Approuvé par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT)

Limite de forêt faisant foi approuvé par l'Office des Forêts du Canton de Berne (OFOR)

MAÎTRE D'OUVRAGE :
 PROPRIÉTAIRE DES PARCELLES N° 766.01, 766.02, 1274 (COMMUNAUTÉ HÉRÉDITAIRE KUMMER);

AUTEUR DU PROJET :

PROPRIÉTAIRE DES PARCELLES N° 783, 1088, 3231, 3257 (COMMUNE DE TRAMELAN);

PROPRIÉTAIRE DES PARCELLES N° 757, 759, 3241 (KUMMER FRÈRES SA);